

que soixante jours après qu'il aura été déclaré qu'il n'y a plus de fièvre aphteuse au Canada.

Il importe d'ajouter que, depuis qu'on a pensé que la maladie pouvait exister, les autorités des États-Unis se sont montrées très sympathiques et secourables. Je suis bien sûr qu'elles désirent aussi ardemment que nous que le fléau soit réprimé et que reprennent le plus tôt possible nos relations commerciales régulières.

Même si j'espère que les mesures prises remportent plein succès, il est certain qu'on subira certaines pertes avant que la maladie soit réprimée et que soit levée l'interdiction visant les exportations aux États-Unis. Je le répète, les agriculteurs dont les animaux doivent être abattus, seront indemnisés. En outre, le Gouvernement se rend bien compte des graves pertes qui peuvent résulter des entraves à la vente des bestiaux et des produits animaux aux États-Unis.

Nous surveillons la situation avec grand soin et nous recourons à toute mesure nécessaire en vue de protéger les intérêts des producteurs. On a étudié quelles mesures il faudrait prendre au besoin.

Je dirais ici que le Gouvernement estimera très difficile de régler son activité en soumettant à la Chambre selon la méthode ordinaire, chaque mesure qu'il envisage avant d'y donner suite. A mon avis, c'est facile à comprendre. Nous nous réunissons par exemple aujourd'hui pour ne nous assembler de nouveau que lundi. Des affaires de la plus haute importance peuvent surgir entre temps et il sera peut-être nécessaire de prendre des mesures sans attendre d'en faire part à la Chambre. Toutes ces questions ont été étudiées d'une façon aussi approfondie que le permettent les circonstances, et nous sommes prêts à agir quand ce sera nécessaire. A notre avis, il est peu sage de faire des déclarations au sujet de mesures qu'il ne sera peut-être pas nécessaire de prendre.

Les agriculteurs feraient bien de ne pas s'affoler et vendre leurs animaux. Le Gouvernement n'a pas l'intention de laisser porter à cette importante branche de l'industrie canadienne de l'élevage, tout le fardeau de ce malheur. Nous nous efforçons de trouver d'autres débouchés pour nos bestiaux et nos produits animaux. Jusqu'à ce que la situation s'éclaircisse, les cultivateurs devraient, autant que possible, restreindre leurs livraisons de bestiaux. Il devrait être évident, et à mon sens c'est un point important que les animaux livrés à l'abattoir avant d'être prêts ne peuvent être retournés pour qu'on les engraisse davantage. En d'autres termes, les cultivateurs devraient, jusqu'à nouvel ordre,

garder sur leur ferme les animaux qui ne sont pas prêts à être abattus, car je pense qu'il sera absolument nécessaire d'abattre tous les animaux expédiés aux abattoirs dans certaines régions, qu'ils soient ou non prêts à l'abattage. Il en résultera nécessairement un bénéfice moins élevé pour les cultivateurs qui livrent leurs animaux dans cet état.

Il convient peut-être que j'ajoute quelques mots au sujet des mesures intérieures destinées à enrayer la propagation de l'épizootie au Canada. Le Gouvernement est d'avis que les autorités fédérales sont le mieux en mesure de prendre les dispositions relatives à la quarantaine. Il y a une loi à cet égard qui a régi toutes les dispositions que nous avons prises jusqu'ici dans ce domaine. Nous avons pris toutes les mesures nécessaires pour nous acquitter de nos responsabilités à cet égard. Nous estimons qu'il serait préférable de laisser les autorités fédérales s'occuper de la quarantaine.

**M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur me permet-il de poser une question? Le ministre vient de déclarer qu'on verserait des indemnités aux cultivateurs dont les bovins ont été sacrifiés soit parce qu'ils étaient atteints soit parce qu'ils avaient été en contact avec des animaux malades. Plusieurs éleveurs de la région intéressée m'ont adressé des télégrammes pour me demander quelles seront les indemnités. Ils veulent surtout savoir si le Gouvernement songera à accorder une compensation spéciale en plus de la valeur commerciale dans le cas des bovins laitiers de race ou des sujets d'exposition également de race. Si le ministère n'accorde pas d'indemnité de ce genre, les pertes que subiront les gens de cette région seront très lourdes, car la plupart des troupeaux sont surtout des animaux de race.

Lorsque le ministre répondra à la question, je crois qu'il devrait également jeter un peu de lumière sur un autre point. Les journaux de la Saskatchewan ont affirmé que déjà, en novembre, on soupçonnait la présence de cette maladie et qu'on avait demandé à des vétérinaires de vérifier s'il s'agissait bien de la fièvre aphteuse. Le ministre nous dira-t-il si tel est bien le cas et ce qui s'est produit de novembre à février? Nous dira-t-il pourquoi on n'a pas pris de mesures plus tôt pour protéger l'ensemble du pays de la catastrophe qui le menace en ce qui a trait à l'industrie animale?

**M. Coldwell:** Avant que le ministre prenne la parole, puis-je poser une autre question qui se rapporte directement au même sujet. Des gens m'ont également parlé des indemnités. Les journaux nous ont appris que les abattoirs atteints recevraient des compensa-